

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT)

MONTPELLIER || 2022-2027



ÉDITO

Nous avons souhaité faire de l'éducation notre priorité. Son budget est en constante évolution depuis notre élection avec la mise en place du soutien scolaire, laïque et gratuit, la hausse de 20% de la dotation pédagogique ou encore le développement du plan numérique dans les écoles.

Notre ambition englobe l'enfant dans toute sa plénitude et replace notre action municipale dans une nécessaire continuité pédagogique pour la réussite de tous.

C'est le sens de la Ville à hauteur d'enfants que nous souhaitons construire avec la communauté éducative et l'ensemble des acteurs qui participent dans tous les temps de l'enfant à son épanouissement.

C'est aussi le sens du projet éducatif de territoire (PEdT) 2022-2027 pour les enfants âgés de 3 à 11 ans. Dispositif partenarial, il vise à organiser cette continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire, afin de favoriser sa réussite.

Aux côtés de l'ensemble des acteurs et de la communauté éducative, les animateurs de la Ville de Montpellier vont se saisir de ce PEdT pour participer à l'émancipation des enfants et stimuler leur curiosité et leur imaginaire.

Enfin, avec ce nouveau projet éducatif de territoire, la qualité des temps d'activités périscolaires et extrascolaires est réaffirmée avec toujours plus d'exigence sur le fond et sur la forme, comme par exemple l'initiation au codage ou aux langues anciennes mais aussi l'attachement aux valeurs de la République.

Merci à chacun d'entre vous pour votre engagement au service de petites Montpelliéraines et des petits Montpelliérains.



Michaël DELAFOSSE
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de Montpellier



Fanny DOMBRE COSTE
Ère Adjointe au Maire
déléguée à la Ville éducative,
à la Réussite scolaire et à l'administration générale



SOMMAIRE

Qu'est-ce que le PEdT ?.....	p.4
Objectifs de mandat de la Ville de Montpellier.....	p.5
Les objectifs attendus du PEdT 2022-2027.....	p.6
Partenaires du PEdT.....	p.7
Horaires d'ouvertures et organisation des temps périscolaires de Ville de Montpellier..	p.8
Objectifs pédagogiques généraux et opérationnels des accueils du mercredi.....	p.9
Les critères d'évaluation fixés au regard des objectifs du PEdT.....	p.10

Qu'est-ce que le PEdT ?

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT), piloté par le Maire, est une démarche volontaire qui définit un projet éducatif sur l'ensemble de la Ville pour les **enfants âgés de 3 à 11 ans**. Dispositif partenarial, il vise à organiser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, **scolaire, périscolaire et extrascolaire**, afin de favoriser son épanouissement et sa réussite. Cette démarche associe la Ville de Montpellier à ses partenaires institutionnels, associatifs, parents, enseignants, etc., de la conception du PEdT jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation. Le présent PEdT constitue un socle évolutif vers une amélioration de la qualité du temps périscolaire. D'une durée de 5 ans (2022-2027), il fait l'objet d'une évaluation régulière pour d'éventuelles inflexions.

Quelques données



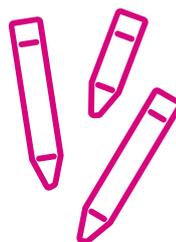
116 écoles

22 000
élèves



1400 agents

**21 Accueils de
loisirs municipaux**
**+ 22 Accueils de
loisirs associatifs**



+ de 18 000 enfants inscrits aux temps périscolaires

21 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

7 classes d'enfants de -3 ans et 1 classe passerelle

**6 associations d'éducation populaire
intervenant dans l'accueil périscolaire**

87 restaurants scolaires

190 000m² de locaux

Les axes du projet de mandat

“ Faire de Montpellier une ville éducative à hauteur d’enfants ”

- ⊗ Favoriser la **réussite scolaire** et l'**égalité des chances**
- ⊗ **Mettre l'enfant au cœur de son parcours éducatif** et contribuer à son **développement** et à son **épanouissement**
- ⊗ Assurer une **restauration scolaire de qualité** en lien avec la nouvelle politique alimentaire
- ⊗ Créer un **continuum éducatif**
- ⊗ **Transmettre les valeurs républicaines**
- ⊗ Engager un large plan concerté de **sécurisation** et **d'embellissement des écoles**



Les objectifs attendus du PEdT 2022-2027

Pour déployer les axes du projet de mandat, le PEdT fixe 10 objectifs prioritaires :

Objectif 1 • Renforcer la qualité des interventions sur les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires (améliorer les collaborations entre les intervenants municipaux et associatifs, fédérer les équipes d'animation autour de projets pédagogiques partagés, concevoir des interventions sur l'ensemble des temps, proposer des activités le soir après la classe au moins une fois par semaine pour chaque enfant ...);

Objectif 2 • Assurer une meilleure cohérence éducative entre tous les professionnels de l'Éducation (installer des temps d'échange entre les équipes enseignantes et d'animation);

Objectif 3 • Favoriser la scolarisation de tous les enfants avec des besoins éducatifs spécifiques, quels que soient leurs difficultés ou leurs handicaps (Sensibiliser au handicap tous les personnels intervenant dans les écoles, renforcer les liens avec les établissements médico-sociaux et le CHU de Montpellier);

Objectif 4 • Rendre l'école accueillante pour les enfants (mobilier modulable, signalétique, expertise d'usage des enfants, jeux dans les cours d'école élémentaires ...);

Objectif 5 • Lutter contre le harcèlement scolaire (structurer la remontée des faits de violence et accompagner les équipes);

Objectif 6 • Mieux prendre en compte la parole des enfants (installation d'un conseil des enfants dans chaque école, médiation par les pairs, messages clair, ...);

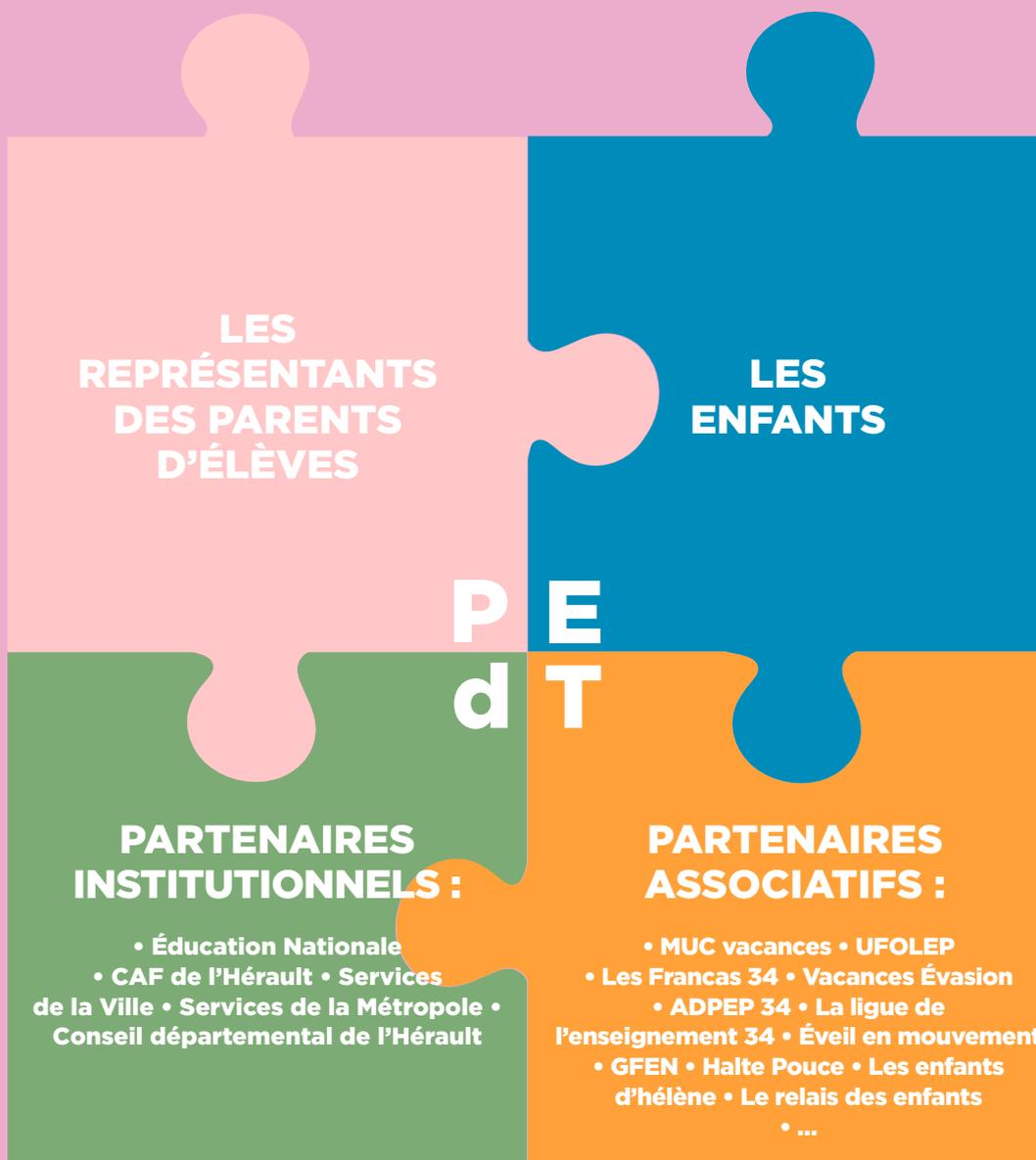
Objectif 7 • Accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives et favoriser la qualité et la continuité des liens entre les enfants et les parents (Dispositif CLAS, temps d'échange dans les établissements (écoles, ALP, ALSH) avec ou entre les parents, ludothèque partagée parents - enfants dans les écoles ...);

Objectif 8 • Développer l'autonomie de l'enfant et agir pour modifier la perception des parents (rue aux écoliers, apprentissage du vélo, terrains d'aventure ...);

Objectif 9 • Développer le « dehors » et favoriser les apprentissages et les loisirs en plein air (dispositif « école dehors », séjours, aires de jeux inclusives ...);

Objectif 10 • Permettre à l'enfant de se réapproprier l'espace public (aménagement de voirie à hauteur d'enfant, abords des écoles ...).

Partenaires du PEdT



Horaires d'ouvertures et organisation des temps périscolaires de Ville de Montpellier

HORAIRES		CONTENU
7h45-8h30 *(ou 7h45-8h45)	ACCUEIL DU MATIN	Accueil adapté et individualisé qui répond aux besoins de chaque enfant et prend en compte la dimension parent/enfant. Il est conçu comme un temps de transition entre le temps familial et le temps collectif. À partir de 8h20*(ou 8h35), les enfants sont sous la responsabilité des enseignants. Il est regroupé en un seul lieu du groupe scolaire chaque fois que possible. L'encadrement est assuré par des ATSEM et des animateurs municipaux.
12h-14h	TEMPS MÉRIDIEN	Temps de repas et d'activités éducatives adaptées. Des espaces de calme et de repos doivent être proposés. L'encadrement est assuré par des ATSEM, des animateurs municipaux et des intervenants issus du marché périscolaire. À partir de 13h50, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants.
16h30-17h30 *(ou 16h45-17h45)	ÉCOLE MATERNELLE : ACCUEIL APRÈS LA CLASSE	En maternelle, la prise en charge des enfants est assurée par des ATSEM, des animateurs municipaux (titulaires de la FPT et vacataires) et des intervenants issus du marché périscolaire. C'est un moment de transition entre la fin du temps scolaire et le retour à la maison. Les enfants prennent leur goûter puis font des activités calmes ou plus dynamiques selon leur âge et leur besoin. Une sortie anticipée est organisée à 17h*(ou 17h15).
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : SOUTIEN SCOLAIRE LAÏQUE ET GRATUIT ACTIVITÉS	En élémentaire, l'encadrement des enfants est assuré prioritairement par des enseignants volontaires. Des intervenants issus du marché périscolaire complètent l'effectif d'encadrement. Après un temps de récréation et de goûter, les enfants vont dans les salles d'accueil pour un temps de lecture, d'apprentissage des leçons et de jeux éducatifs. La coopération entre les enfants sera recherchée chaque fois que possible. Un temps d'activité ludique (1 fois/semaine) sera proposé à chaque enfant.*
17h30-18h30 *(ou 17h45-18h30)	ACCUEIL DU SOIR	Accueil adapté et individualisé qui répond aux besoins de chaque enfant et prend en compte la dimension parent/enfant. Il est conçu comme un temps de transition entre le temps collectif et d'activités et le temps familial. La stabilité de référence des agents en charge de l'accueil sera privilégiée. L'accueil des parents permet un dialogue et la communication sur les événements de la journée.*

**Le temps périscolaire du soir a vocation à être recentré sur les acquisitions fondamentales (lire, écrire, compter) avec pour objectif la réalisation du travail de l'élève avant le retour à la maison.*

Ce temps a également vocation à développer les savoirs et compétences personnelles des élèves et la découverte de nouveaux apprentissages par la pratique d'activités éducatives et ludiques dans les domaines de :

- > La sensibilisation au développement durable,
- > L'éducation à la citoyenneté,
- > L'éducation artistique et culturelle,
- > L'éducation au numérique et l'initiation au codage,
- > La médiation par les pairs
- > La découverte des civilisations grecque et romaine et l'initiation au latin et au grec.

Accueils de loisirs sans hébergement

Objectifs pédagogiques et opérationnels des accueils du mercredi (Label : plan mercredi) et des vacances scolaires

- **Accueillir chaque enfant dans le respect de son rythme.** Le mercredi est un temps de coupure, de détente, de jeu et de plaisir entre pairs.
- **Permettre la découverte de son territoire :** quartier, ville.
Offrir un ailleurs même proche de chez soi.
- **Agir dans la continuité des parcours éducatifs :**
 - **santé :** définir et prendre conscience de son capital santé,
 - **culture :** accéder à l'art et la culture en lien avec la convention de généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (ville 100%),
 - **citoyenneté :** aller à la rencontre des autres et s'exprimer librement.

HORAIRES		CONTENU
8h-9h30	ACCUEIL DU MATIN	Accueil adapté et individualisé aux besoins de chaque enfant qui prend en compte la dimension parent/enfant. Il est conçu comme un temps de transition entre le temps familial et le temps collectif.
9h30-12h	TEMPS D'ACTIVITÉS	Les activités sont proposées à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil. Elles sont cohérentes avec les objectifs pédagogiques du projet de structure et adaptées à l'âge et aux besoins des enfants. Un départ échelonné est mis en place de 11h30 à 12h15.
12h-14h	TEMPS MÉRIDIEN	Temps de repas et de repos. Un accueil échelonné est mis en place de 13h30 à 14h.
14h-17h	TEMPS D'ACTIVITÉS	Les activités sont proposées à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil. Elles sont cohérentes avec les objectifs pédagogiques du projet de structure et adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.
17h-18h	ACCUEIL DU SOIR	Départ échelonné. Il est conçu comme un temps de transition entre le temps collectif et d'activités et le temps familial. L'accueil des parents permet un dialogue et la communication sur les événements de la journée.

L'encadrement est assuré par des animateurs municipaux (titulaires et vacataires).

Les critères d'évaluation fixés au regard des objectifs du PEdT

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage chaque année.

Elle est renforcée par les critères et indicateurs suivants :

CRITÈRE 1 : Le projet rend compte d'une démarche éducative globale, d'une cohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, d'une prise en compte de tous les métiers de l'école et de l'ALSH, ainsi que d'une démarche de mutualisation des ressources du territoire.

Indicateurs :

- Cohérence des projets pédagogiques des structures d'accueils avec les objectifs du PEdT et les projets d'école.
- Nombre de projets communs à tous les acteurs éducatifs à l'échelle d'un groupe scolaire.
- Nombre de projets inter-partenariaux.
- Fréquence de l'utilisation des transports et des infrastructures de la Métropole.
- Nombre de projets réalisés « dehors ».
- Périodicité des temps de concertation inter catégorielles.
- Niveau de réalisation du plan de formation à destination du personnel éducatif.
- Fréquence des réunions en lien avec l'Education nationale, les familles pour le suivi des enfants à besoins spécifiques.

CRITÈRE 2 : Le projet et les différentes actions mises en œuvre prennent en compte les besoins, les rythmes et la parole de tous les enfants.

Indicateurs :

- Nombre d'actions menées sur les thématiques spécifiques : notamment valorisation de la parole de l'enfant, l'inclusion scolaire, lutte contre le harcèlement scolaire, respect de l'altérité (médiation par les pairs, messages clairs, etc.).
- Nombre de Conseil d'Enfants créés et nombre de projets d'enfants.
- Nombre d'actions liées à l'Education Développement Durable (jardins pédagogiques, permaculture, végétalisation, etc.).
- Nombre d'actions liées à l'Education Artistique Culturelle, outils numériques.
- Nombre de projets autour de l'appropriation de l'environnement scolaire par l'enfant.
- Mise en place d'une signalétique à hauteur de l'enfant dans l'école, aménagement de l'espace.

CRITÈRE 3 : Les actions en lien avec les familles.

Indicateurs :

- Nombre de projets menés avec les familles.
- Nombre de documents de communication réalisés pour informer et consulter les familles.



MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr/ecoles

